

ment. Il est bien à souhaiter aussi que s'établisse une Union des confréries diocésaines; c'est le moyen de renforcer l'action commune et de lui assurer l'unité de but. Que Messieurs les curés inscrivent aussi, dans le programme de la Confrérie, le triduum annuel si désiré par Notre Saint-Père le Pape, et des exercices religieux publics et réguliers.

Je propose, termine le rapporteur, les vœux suivants:

“Qu'il soit établi partout, au plus tôt, dans toutes les paroisses, par les soins des évêques, une Confrérie du Très Saint Sacrement, canoniquement érigée et dirigée, comprenant, en trois sections distinctes, hommes, femmes, enfants, organisée d'après un plan général ou diocésain, avec des règles précises et bien observées.

“Que cette Confrérie soit maintenue vivante et active par des réunions, fêtes et pratiques régulières, suivies avec fidélité, et qu'on s'y propose spécialement pour but de réaliser, avec toute la perfection possible, les ordonnances des décrets pontificaux, concernant la communion fréquente et la dévotion eucharistique.”

Ces vœux sont adoptés par l'assemblée.

Le R. P. Joseph CALOT, S. J., directeur général de l'Apostolat de la prière, succède à la tribune à M. le chanoine Béréziat. Il a pris pour thème de son rapport: *Le Cœur de Jésus et l'Eucharistie. Comment l'apostolat de la prière conduit à l'un et à l'autre.*

Deux parties dans ce rapport, comme l'indique le titre: une première partie dogmatique qui est une magnifique synthèse doctrinale sur le Cœur de Jésus, l'Eucharistie et leurs liens réciproques; une seconde partie, qui ne le cède pas en intérêt, et où il nous est dit, avec des chiffres bien impressionnants, ce que fait l'A. de la P. pour promouvoir l'application des décrets.

“I. Un amour résume le dogme, dit le rapporteur: l'amour de Dieu pour l'homme.

“Un amour résume la morale: celui de l'homme pour Dieu.

“Or, il existe une dévotion et un sacrement qui, à leur tour, résument ces deux amours, rencontre du Créateur